

Nous aurions beaucoup de choses à dire. Nous pourrions parler pendant des heures des améliorations à apporter à la Banque du Canada. Mais, des citoyens, des Canadiens, élus par le peuple, responsables envers le peuple, se fichent du peuple. Au fait, ils se soumettent à quelques financiers qui règlent la finance de notre pays, qui contrôlent la finance du pays au détriment des citoyens. Voilà, monsieur le président, sur quoi je veux parler.

Monsieur le président, je voudrais définir la nature de la Banque du Canada et ses responsabilités; je voudrais étaler tout cela à la face de ce Parlement, du Canada et des députés qui semblent plus ou moins intéressés à vouloir régler ce qu'il y a de plus pressant à régler dans un pays.

Monsieur le président, la Banque du Canada a été constituée en vertu de la loi de 1934, par le Parlement du Canada, dans le but de régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation. Ce n'est pas cela qu'elle fait. Ce n'est pas cette responsabilité-là que l'honorable ministre des Finances et Receveur général a entre les mains. La responsabilité qu'il est supposé avoir entre les mains, ce n'est pas lui qui l'exerce et ce Parlement, qui est pourtant souverain, ne lui donne pas cette responsabilité.

Les députés ne prennent pas leurs responsabilités. Or, je vous dis, devant ce Parlement, devant cette Chambre, devant la nation canadienne-française, qu'un bon matin, vous les prendrez vos responsabilités. Vous avez été élus pour les prendre. C'est encore une fois une des plus grandes responsabilités que vous ayez dans ce Parlement, et vous ne voulez pas vous en acquitter.

Vous savez que mes paroles sont très importantes, parce que je parle du but même pour lequel la Banque du Canada a été créée.

Je demanderais à l'honorable ministre: Qu'est-ce donc que la monnaie? Le crédit? La vie économique? La nation? Quatre mots: crédit, monnaie, vie économique et nation! Quatre mots qu'il ne faut pas perdre de vue, quand nous parlons de la Loi sur la Banque du Canada et de la Loi sur les banques à charte et les quasi-banques.

Nous avons posé une foule de questions au comité des finances, commerce et questions économiques. 99 p. 100 des réponses que nous avons eues étaient évasives; elle ne se rapportaient pas directement aux questions que nous posions. On a peur d'étaler devant la nation la situation telle qu'elle est; on ne veut pas que le peuple du Canada connaisse la situation financière; on ne veut pas étaler les règlements de cette finance; on ne veut pas dire au peuple ce que c'est que la finance; on ne veut pas dire au peuple ce qui va mal dans l'orga-

nisme économique; on ne veut pas dire ce qu'il y a à corriger dans cet organisme économique.

L'honorable ministre des Finances lui-même a peut-être peur de répondre. Au fait, il répond aussi vaguement que possible à des questions directes qu'on lui pose. Au comité, j'en ai été témoin, monsieur le président.

Qu'est-ce donc que la nation? Si l'on veut en donner une définition, on le peut! Une banque, la Banque du Canada, est responsable à la nation! Les corporations bancaires, industrielles et commerciale, financières ou agricoles, religieuses, universitaire ou collégiales, municipales, provinciales ou fédérales sont toutes responsables!

Ces organismes ont le droit de vivre, non seulement de s'endetter, de taxer le peuple, d'imposer taxes par-dessus taxes, impôts par-dessus impôts, jusqu'à ce que ce ne soit plus vivable! Ces organismes ont le droit de vivre et chaque être humain a droit à la vie.

Il faut descendre dans les différents secteurs de notre société pour nous rendre compte qu'elle est mal organisée, que la gangrène envahit les pieds et les doigts, parce que le sang de l'organisme économique ne circule pas dans tous les membres. Et c'est là qu'est notre devoir, de voir à ce que le sang économique de la société circule à la grandeur du corps économique. Il faut que tous les membres de la société reçoivent le sang qui est pompé par l'organisme économique, c'est-à-dire la Banque du Canada, pour permettre aux citoyens canadiens de vivre convenablement et honorablement dans un pays qui regorge de richesses. Mais, on néglige de prendre nos responsabilités!

La nation, n'est-ce pas aussi toutes les personnes humaines qui la composent? Quand on parle du Canada dans le monde entier, de quoi parle-t-on, monsieur le président? Est-ce seulement de sa population ou de sa superficie, de ses ressources naturelles ou des personnes humaines qui l'habitent? Les institutions privées ou publiques viennent après d'autres institutions. D'ailleurs, ne sont-elles pas que des instruments d'administration, de production de biens et de services, de biens matériels ou de biens intellectuels ou de biens propres aux personnes humaines qui composent la nation?

La monnaie et le crédit ne sont-ils pas des instruments d'échange, de commerce, servant la vie économique et à l'évaluation des biens et des services échangés entre les personnes humaines qui composent cette nation?

Si l'on commençait par évaluer la situation, les mots que l'on emploie dans l'étude et la discussion de nos réformes législatives, nous aurions peut-être plus de chance d'arriver à des résultats plus encourageants, plus positifs et progressifs.